

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel



Entre la famille et le travail : **L'accueil extrascolaire**

Les Analyses de la FAPEO

(Avril 2008)

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
Avenue du Onze novembre, 57
1040 Bruxelles
02/527.25.75 – 02/525.25.70
www.fapeo.be – secretariat@fapeo.be

SOMMAIRE

Avant-propos	3
Entre les deux principales sphères de la vie quotidienne : la famille et le travail.....	3
La famille	3
Le travail	3
Concilier famille et travail.....	3
Qu'entend-on par « accueil extrascolaire » ?	4
Garderie scolaire ou socle de l'accueil.....	4
Ecole des devoirs.....	4
Temps libre ou espace-temps entre la famille et l'école	5
Accueil extrascolaire (AES).....	5
Le décret ATL (19 août 2003).....	6
L'accueil extrascolaire tel que le défend la FAPEO	7
Comment concilier les horaires des parents avec les horaires scolaires qui correspondent d'avantage à une société dont la configuration était différente ?	8
Qu'advient-il des enfants les jours de formation pédagogique des enseignants-professeurs ?..	9
Egalité des chances.....	10
Et après 12 ans... ? Retour à/de la débrouillardise ?.....	10
Conclusion(s)	12
ANNEXES	13
BIBLIOGRAPHIE	14

Avant-propos

Dans notre société en constante et rapide mutation où les besoins du monde du travail (flexibilité des horaires, formations, travail des femmes, etc.) sont de plus en plus explicites, et l'égalité des chances (de réussite pour tous vers une mixité sociale) un objectif à atteindre, une attention toute particulière doit être accordée à l'accueil des enfants durant leur temps libre. Bref, « famille et monde du travail ont connu des révolutions silencieuses, porteuses de nouveaux besoins en matière d'accueil et d'éducation des enfants »¹.

Une série de questions se pose... Quels sont les besoins de garde / d'accueil des familles ? Comment y répondre ? L'école propose-t-elle un 'rythme d'accueil' adapté à l'évolution de notre société (famille, travail, etc.) ? Qu'est-ce que l'accueil extrascolaire ?

Nous allons tenter d'y répondre, mais avant tout, fixons le cadre contextuel à l'intérieur duquel nous nous situerons ; envisageons un aperçu général du vécu des familles en termes d'organisation du quotidien.

Entre les deux principales sphères de la vie quotidienne : la famille et le travail

La famille

Les modèles familiaux ne cessent de se diversifier, c'est un fait ! : familles nombreuses, familles sans enfant, familles monoparentales, familles recomposées, familles culturellement mixtes, familles avec enfant porteur de handicap, etc. ; mais également, parents qui travaillent tous les deux, sur des horaires décalés, etc.

Le travail

La famille et le monde du travail ont connu au cours de ces vingt dernières années des révolutions porteuses de nouvelles nécessités en matière d'accueil et d'éducation des enfants (évolution sociologique du monde de la famille, de la gestion du temps (plus aléatoire, moins stable, moins fixe qu'auparavant), des 'schémas professionnels' ('mœurs' en matière d'emploi), etc.

Il est primordial d'y répondre, les familles doivent pouvoir être en mesure de concilier rythme de vie professionnelle, aspirations propres, rythmes scolaires et temps libres des enfants.

Concilier famille et travail

Actuellement, il est toujours difficile pour les personnes qui ont la charge d'enfants de parvenir à accorder leur rythme de vie active travail et de vie de famille aux rythmes scolaire et extrascolaire des enfants. *Comment gérer le temps libre des enfants ?*

¹ www.one.be

Les enfants dont les parents travaillent à temps plein passent, si nous effectuons le calcul, plus de temps à l'accueil extrascolaire qu'à l'école. Il est donc essentiel de ne plus se limiter à penser 'garderie', mais bien 'accueil extrascolaire'.

« *L'accueil des enfants doit être une priorité de notre société moderne (voire postmoderne²). Bien entendu, l'école reste le lieu privilégié en matière d'éducation, d'éveil, d'échanges, d'écoute, de transmission des savoirs. Mais la seule scolarité ne suffit pas à l'épanouissement optimal de nos enfants. En dehors de l'école, ils éprouvent encore de légitimes besoins de défoulement, de jeux, de créativité, d'expression, d'évasion.³ »*

Qu'entend-on par « accueil extrascolaire » ?

Que font les parents qui travaillent quand la fin du temps scolaire ne correspond pas à leurs horaires de travail ? Quelles solutions s'offrent à eux pour combler ce décalage ?

Qu'entend-on par temps libre ? Garderie ? Etude ? Ecole des devoirs ? Accueil extrascolaire ? Nous allons, dans la suite de l'exposé, discerner les divers termes auxquels nous pouvons nous – vous pouvez vous – trouver confrontés lorsque la question de 'l'extrascolaire' est posée. Ces diverses notions laissent entrevoir des éléments de réponse à nos questionnements.

Garderie scolaire ou socle de l'accueil

Il s'agit d'un lieu de surveillance, un espace-temps pour pallier à la présence des parents.

Ecole des devoirs

Deux approches sont utilisées pour la dénomination 'école des devoirs' : d'une part une approche plus 'restrictive' où l'école des devoirs est centrée sur les activités d'accompagnement des devoirs, de remédiation, de rattrapage, etc. ; et d'autre part, une approche dite 'globalisante' où sont développés des projets aux dimensions sociales, éducatives, culturelles et pédagogiques en vue de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes⁴.

² POURTOIS, J.-P., DESMET, H., « *L'éducation postmoderne* », 2^{ème} édition, Paris : P.U.F., 1999

³ Elio Di Rupo

⁴ Propos de Marissal, V. (coordination des écoles des devoirs de Bruxelles) relevés dans l'altereduc (février 2003) développés dans le feuillet d'information mensuel de la coordination bruxelloise : AfeuilleT, n°74, janvier 2003.

Temps libre ou espace-temps entre la famille et l'école

D'après le Guide pour un accueil centré sur l'enfant⁵, le temps libre à trois caractéristiques :

- Le fait d'être actif est très important : le fait que les enfants jouent et s'amuse est plus important que ce qu'ils apprennent.
- L'initiative personnelle est préférable à une activité dirigée, imposée. A l'école, l'activité est dirigée par un adulte et l'enfant remplit plutôt un rôle de suiveur. Pendant le temps libre, l'enfant détermine lui-même (en concertation avec d'autres) ce qu'il fait, comment il le fait et avec qui.
- Les relations sont plus importantes que le produit. Ce sont les relations qui l'emportent sur le contenu, avec la conséquence qu'ils apprennent également un certain nombre d'éléments qui sont importants pour le développement de leur personnalité (vision sociale, concertation, aptitudes sociales, etc.).

En somme, la notion de temps libre concerne deux types d'activités : tout d'abord les activités autonomes encadrées, ensuite les activités éducatives culturelles et sportives.

Quand ? En dehors du temps scolaire : avant et après l'école les mercredis après-midi, les week-ends (prenons le cas du parent seul qui travail le week-end) et pendant les congés scolaires.

Qui ? Tous les enfants qui fréquentent le niveau fondamental (maternel et primaire).

Accueil extrascolaire (AES)

Il s'agit (il doit s'agir) d'un accueil adapté et de qualité qui assure bien-être et épanouissement à l'enfant hors du temps scolaire ou familial, en d'autres termes, l'AES est un programme d'accueil de l'enfant avant et après l'école. « *Une initiative d'AES doit prévoir un accueil pour les enfants qui soit fondé sur un plan pédagogique* »⁶, sans que ce soit « l'école après l'école ».

Notons que, les besoins de temps libre et d'espace d'expérimentation sociale des enfants sont de plus en plus difficiles à satisfaire et ce, en raison de la situation professionnelle des parents, de l'augmentation du trafic, d'un programme scolaire rigide, etc. Alors, sans se substituer à l'école, dont le rôle reste fondamental, les associations culturelles, sportives, sociales, etc. ont pris une place toute particulière dans l'éducation des enfants. Ces associations complètent l'éducation de/par l'école. Il s'agit de proposer aux enfants un panel d'activités diverses, stimulantes, source de plaisir, autonomes et encadrées par un personnel qualifié.

⁵ BRANTS, D., CROMBE, C., DE RAES, A., PEETERS, J., VANDENBROECK, M., VAN GILS, J., PATERNOTTRE, M.-P. ; « *Accueil extrascolaire, une nouvelle approche ! Guide pour un accueil centré sur l'enfant* » ; coproduction du Ministère de l'Emploi et du Travail, 1993

⁶ BRANTS, D., CROMBE, C., DE RAES, A., PEETERS, J., VANDENBROECK, M., VAN GILS, J., PATERNOTTRE, M.-P. ; « *Accueil extrascolaire, une nouvelle approche ! Guide pour un accueil centré sur l'enfant* » ; coproduction du Ministère de l'Emploi et du Travail, 1993

L'accueil extrascolaire ce n'est pas...

Une transformation du temps libre en un temps d'obligations nouvelles ou d'apprentissages complémentaires.

BREF : L'accueil extrascolaire c'est... (toujours selon le Guide pour un accueil centré sur l'enfant)⁷ :

- une partie du temps libre,
- un élément d'éducatif sociale (d'apprentissage de la sociabilisation),
- un complément réel à l'éducation à la maison.

Poursuivons et indiquons que réside un désaccord dans la définition même de l'expression « accueil extrascolaire » :

- Selon la Communauté française « *l'accueil extrascolaire recouvre uniquement les périodes avant et après l'école et n'est qu'une composante de l'accueil durant le temps libre qui, lui, comporte non seulement les périodes avant et après les cours, mais également les mercredis après-midi, les week-ends et les vacances scolaires* »⁸.
- Selon le monde associatif concerné, « *l'accueil extrascolaire englobe non seulement les périodes précédant et suivant les cours, les mercredis après-midi, les week-ends, les congés scolaires mais également les temps de midi* »⁹.

Quoiqu'il en soit, « *il ne s'agit pas de prolonger les journées de cours mais d'accueillir les enfants dans des locaux différents pour des activités différentes. Rappelons que par la même, l'école devient un **lieu ouvert** où d'autres acteurs tels que des fédérations ou associations ludiques, culturelles ou sportives peuvent s'insérer. Cela nécessite bien sûr un encadrement de qualité composé d'animateurs confirmés* »¹⁰.

Cette notion d'accueil extrascolaire a trouvé sa définition officielle dès la parution au moniteur du 19 août 2003 du décret accueil durant le temps libre (ATL) de la Communauté française.

Le décret ATL (19 août 2003)

Les formules étaient nombreuses pour la garde des enfants de deux ans et demi à douze ans, avant et après l'école cela dit, elles n'étaient pas coordonnées et manquaient de moyens. Le constat est fait et des mesures sont prises... En 2002, consciente de ce problème, la Communauté française a proposé à toutes les communes de Bruxelles et de Wallonie d'entrer dans un processus de décret visant à coordonner et améliorer la qualité de l'accueil. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2004, un décret est d'application pour tenter de remédier à ces lacunes. Celui-ci vise à la coordination, au sein des communes, des initiatives d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Ce processus passe par l'engagement d'un coordinateur, par la création d'une Commission Communale d'Accueil (CCA), et par la réalisation d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE).

⁷ Id.

⁸ Décret ATL, www.extrascolaire.be

⁹ Lexique, www.extrascolaire.be

¹⁰ O.V., « *Quel accueil extrascolaire pour nos enfants ?* », étude FAPEO, 2006

Cette 'nouvelle' législation constitue une **reconnaissance officielle** d'un besoin notamment par un soutien direct aux projets d'accueil et la mise en place d'une Commission Communale de l'Accueil (CCA) réunissant l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil de l'enfant et dont l'objectif premier vise l'épanouissement de l'enfant.

L'accueil extrascolaire tel que le défend la FAPEO¹¹

- un accueil dans les écoles dans un espace distinct :
 - école et milieu d'accueil sont des lieux différents avec des objectifs différents.
 - le milieu d'accueil ne doit pas être la suite de l'école (il ne s'agit donc pas d'une 'étude' où l'enfant fait ses devoirs.
 - l'accueil permettrait également de développer davantage les partenariats (associations culturelles, sportives, etc.).
- un accueil de qualité c'est-à-dire avec :
 - du personnel qualifié
 - un projet défini par l'ensemble des partenaires
 - un contrôle de cette qualité par l'O.N.E.
- Un accueil financé par les pouvoirs publics :
 - car il correspond à une réalité sociale
 - car il doit être un service accessible à TOUS les élèves.
- un accueil
 - encadré par un comité composé de représentants des écoles, des Associations de parents, de la commune, des associations (partenaires), etc.
 - dans chaque école, géré par la commune et encadré par un comité d'avis.

La FAPEO insiste également sur le fait que le système mis en place ne doit pas imposer aux enfants de déplacements entre école et lieux d'accueil. Il faut également tenir compte des initiatives qui fonctionnent actuellement. Enfin, elle souligne la nécessité de réaliser une concertation avec tous les acteurs de terrain au niveau de chaque commune, et notamment les parents.

« Le désir des parents de voir les lieux d'accueil pré- et post- scolaires devenir un moment d'accueil qui ne soit pas un moment pur et simple de garderie en attendant que l'enfant retourne à la maison. Ce temps passé à l'école en dehors des heures de cours mérite d'être de qualité. C'est pourquoi l'accueil extrascolaire organisé au niveau local par les communes peut devenir un levier de changement, mais les communes sont trop rares à l'utiliser. Les coordinations locales pour l'enfance (CLE) le sont dans de trop rares communes »¹².

¹¹ Positions FAPEO : L'accueil extrascolaire, quelques points défendus par la FAPEO

¹² Que font les enfants après l'école ? Enfin des informations ! Analyse des états des lieux d'accueil des enfants (de 2 ans et demi à 12 ans) en dehors des heures scolaires réalisée dans 174 communes de la Communauté française en 2002 & Décret relatif à la coordination de l'AES durant leur temps libre et au soutien à l'AES, 3 juillet 2003 ; In Leligueur, 25 mai 2005 (dossier 2 – enseignement)

Comment concilier les horaires des parents avec les horaires scolaires qui correspondent d'avantage à une société dont la configuration était différente ?¹³

« Le temps scolaire est un des pivots de l'organisation de la vie familiale, donc également du fonctionnement en synergie de la société [...]. Malgré son importance, la conception de l'utilisation du temps a échappée à une véritable mise en cause depuis deux cents ans dans l'institution éducative¹⁴ ».

Combiner vie familiale, vie professionnelle et engagement social est bel et bien un thème d'actualité. « La révolution du temps a éclaté devant nos yeux si bien [...] que les sciences ont définitivement rompu avec la notion de temporalité normalisée et répétitive, produite dans les sociétés de grande stabilité où le passé ressemblait fort à l'avenir. L'institution éducative a donc raté sa participation à une des révolutions du XXème siècle, celle du temps »¹⁵.

Le système scolaire se doit de s'adapter à une société qui change continuellement. L'école doit être un lieu où se fait **l'éducation globale de l'enfant**, elle devrait être à la fois un centre éducatif, culturel et sportif. Somme toute, l'élève doit (se) construire lui-même son savoir avec l'aide de toute la communauté éducative¹⁶. Chaque enfant doit avoir la possibilité de développer toutes ses potentialités. Il ne doit pas être victime d'une forme de *déterminisme* parce qu'il n'aura pas eu la chance d'être sensibilisé à tout son environnement.

Le décret ATL s'applique à répondre à ce besoin ; précisons-en les visées et fondements¹⁷ :

- l'épanouissement global des enfants auxquels sont proposées des activités de développement adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- créer une cohésion sociale en favorisant l'intégration, dans un même milieu de publics différents ;
- **consolider la famille et la concilier avec la vie professionnelle en permettant à tout parent qui confie son enfant de le voir accueilli pour des périodes déterminées dans des structures d'accueil de qualité ;**
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants grâce à l'encadrement, la formation des accueillants et le développement d'un projet d'accueil.

Rappelons que ce décret propose de confier la responsabilité directe au niveau communal (par le pouvoir le plus proche de la réalité de terrain) par concertation des acteurs locaux en structurant l'offre d'accueil et en favorisant la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies (Coordination locale pour l'enfance ou CLE). On parle de projets locaux coordonnés. Plus pratiquement, des moyens financiers sont accordés entre autres par la Communauté française et l'ONE. La contribution des parents varie, mais ne peut dépasser 4€ pour un accueil de moins de 3 heures par jour.

¹³ FAPEO ; réflexion AP ; assemblée générale communautaire (avril 2008)

¹⁴ HUSTI, A. (Dir.) ; *Changement dans le monde de l'éducation*. Paris : Nathan ; 1996 ; pp. 228-229.

¹⁵ Id.

¹⁶ FAPEO, compte rendu des réflexions des parents sur les rythmes de vie (1995)

¹⁷ Décret ATL, http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/article.php3?id_article=12 ou www.one.be

Cette initiative veut particulièrement répondre à une adaptation du temps scolaire (temps des enfants) au temps professionnel (temps des parents) dans un souci permanent d'épanouissement de l'enfant, qui durant son temps libre s'adonnera à toute une série d'activités auxquelles il n'aurait pas forcément participé faute de temps ou de moyen de la famille.

Il s'agit bien d'un décret d'incitation et non d'obligation, les communes étant libres de ne pas y entrer.

Constat : toutes les communes n'accordent pas la même attention à l'accueil extrascolaire, il est en effet compté dans trois communes sur cinq¹⁸. Trop peu de communes suivent ces orientations et force est de constater que les activités extrascolaires restent toujours largement du domaine du particulier, de la famille.

Question : l'accueil extrascolaire ne devient-il pas, pour les parents, un critère de sélection dans le choix de l'établissement scolaire de l'enfant ?

Qu'advient-il des enfants les jours de formation pédagogique des enseignants-professeurs ?

Quel accueil est offert aux enfants (y a-t-il possibilité d'accueil ?) lors de ces activités exceptionnelles du calendrier de l'enseignant ? Lorsque l'école est fermée ? Comment faire en sorte que les parents ne soient pas dans l'obligation de prendre congé ?

Ces journées étant considérées comme 'scolaires', devons-nous nous placer dans le cadre de l'accueil extrascolaire, et orienter les réponses au questionnement dans ce sens ? Ne pourrions-nous pas parler d'accueil extrascolaire extraordinaire' à organiser obligatoirement ? Il serait intéressant d'élargir la définition même de l'accueil extrascolaire en y intégrant le cas particulier de ces journées exceptionnelles indispensables dans le parcours de l'enseignant mais très incommodes pour la famille. Ces modules de formation devraient-ils être organisés en dehors des heures de classe ? Faut-il penser le temps de travail des enseignants différemment de celui des enfants ? L'école, la commune devrait-elle proposer systématiquement un accueil extrascolaire dans ce cas de figure ?

Quoiqu'il en soit, il est impensable pour les/des parents (endurant les conditions socio-familiales décrites au départ) de prendre leurs congés annuels (ou autres) en suivant le rythme de ces formations (imaginons un parent seul, ayant ses enfants dans plusieurs établissements scolaires...). Des offres d'accueil doivent être organisées en parallèle à l'absence de l'enseignant, des professeurs.

Bref, ce concept d'accueil extrascolaire doit être élargi en en précisant davantage sa portée.

¹⁸ « *Que font les enfants après l'école ?* » ; 2002 ; <http://www.oejaj.cfwb.be>

Egalité des chances

Visons « *une école aussi juste que possible ou la moins injuste possible* »¹⁹, pour un développement optimal de l'enfant notamment par un 'bon usage' de l'emploi du temps libre pré- et post- scolaire. Or, tous les enfants n'ont pas accès, après l'école à un accueil extrascolaire équivalent en termes de quantité et de qualité...

Aussi, rappelons que l'école doit être considérée comme un **lieu de vie**, un lieu qui serait organisé et pensé autrement afin de permettre l'épanouissement de CHAQUE enfant au travers d'activités d'accueil éducatives²⁰ (sans discrimination aucune).

L'équité est assurée par la non-discrimination entre les enfants et la prise en compte de la capacité contributive de chacun. Des dispositions favorisent l'accès au plus défavorisés. L'accessibilité de l'accueil extrascolaire doit être maximale (et de qualité pour tous), ce qui implique une gratuité des activités – particulièrement pour les plus démunis – ou un moindre coût financier.

Et après 12 ans... ? Retour à/de la débrouillardise ?

En résumé, l'Accueil Temps Libre (ATL) est un concept large qui englobe l'accueil extrascolaire et l'élargit au mercredi après-midi, au week-end et aux congés scolaires à l'exception de la période des grandes vacances.

Tous deux s'adressent aux enfants de la tranche d'âge de deux ans et demi à douze ans.

A l'arrivée en secondaire, nos « grands enfants » ou « préadolescents » subissent une rupture radicale avec l'enseignement qu'ils avaient toujours connu : changement de plage horaire, nouveaux cours, tenus par divers professeurs ayant chacun leurs propres exigences, système d'heures d'étude, licenciements, etc. En primaire, l'école est généralement plus petite, les élèves n'ont qu'un enseignant dans une seule et unique classe, en secondaire l'école est souvent plus grande et l'organisation plus complexe. Nous parlons de passage primaire-secondaire.

Qu'en est-il de l'accueil extrascolaire des *enfants* du premier cycle de l'enseignement secondaire ?

La plupart des considérations sur le thème de l'accueil extrascolaire s'adressent et visent les enfants d'âge(s) compris entre deux ans et demi et douze ans. Ne devrait-on pas envisager un suivi des réflexions en prenant davantage en compte ces 'grands enfants' perdus dans le 'no man's land' d'un nouveau système scolaire ? En effet, ceux-ci tâtonnent une nouvelle organisation du temps quotidien, se retrouvant, en quelque sorte, livrés à eux-mêmes face à des plages horaires vis-à-vis desquelles ils n'ont pas encore été 'structurés', 'habitués', emplois du temps qui ne sont pas, soulignons-le, adaptés au biorythme individuel ou même aux temps familiaux.

¹⁹ DUBET, F. ; « *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* »; Paris : Ed. du Seuil et La République des Idées ; 2004, p.5

²⁰ FAPEO, Conférence de presse du 29 août 2002, L'accueil extrascolaire

Finalement, deux possibilités s'offrent à nous :

- soit nous considérons que ces plus de douze ans sont en mesure de se garder tout seul et de prendre leurs propres dispositions en matière de construction d'identité et de choix d'activité(s) ;
- soit, la famille rythmée par la pression du temps de travail se doit de s'accoutumer à cette rupture accueil / non-accueil (pour autant qu'il y ait présence d'une structure d'accueil avant cela), à ce nouveau temps scolaire, lorsque leurs enfants franchissent le cap de la scolarité primaire pour « entrer dans la cour des grands ». Et c'est, généralement, à la responsabilité des femmes – qui prennent déjà une part majoritaire dans le travail domestique et le soin des enfants – que revient la tâche (stressante), de coordonner les horaires de tous.

Que faudrait-il mettre en place au moment des premières années du secondaire pour faire en sorte que ces 'grands enfants' voguent vers l'autonomisation, qu'il ne s'agisse pas d'une 'cassure' brutale (qui peut être lourde de conséquences) entre primaire et secondaire ? Quelles adaptations extrascolaires devrait-on envisager ?

En fin de compte, la tendance est de suivre l'optique selon laquelle le besoin de garde est maximum pendant la scolarité maternelle et primaire et s'estompe au-delà de cette période. Cela veut-il pour autant signifier qu'il est réduit à néant ? On envisage pour eux, dans la plupart des cas, la question des loisirs. Et... finalement... dès l'entrée en secondaire, la famille est de nouveau face à la 'débrouille'.

Ouvrons la parenthèse et soulignons que Marie Arena a fixé un calendrier très précis encadrant les 'jours blancs' visant à remettre de l'ordre dans l'organisation des examens et des délibérations. Les enfants doivent être accueillis pendant cette période. Il s'agit, une fois de plus, d'optimiser les temps scolaires.

Conclusion(s)

L'élaboration par les parents d'une organisation familiale regroupant les activités enfantines (scolaires ou autres) et les activités parentales (professionnelles ou autres) est loin d'être chose aisée et surtout à l'heure où tout un chacun tente de suivre la cadence effrénée de révolutions-modifications-mutations de la société... Tous, exception faite de l'école qui montre davantage la tendance à rester enfermée dans le rythme (périodique, figé et statique) d'antan. Pourtant, il est devenu d'une absolue nécessité d'adapter ce temps scolaire aux besoins des familles. Et, c'est ce qu'entend ambitionner le décret 'accueil extrascolaire' entré en application en 2004.

C'est en remarquant le nombre élevé de formules de garde soumis au 'choix' des parents, que la Communauté française a fini par proposer que l'accueil pendant le temps libre des enfants soit coordonné par les communes. Les enfants vivant (selon leur milieu socioculturel, la disponibilité, l'intérêt des parents, etc.) des accueils différents en termes de quantité et de qualité seraient donc placés devant la même offre. Profitons-en pour rappeler (et comme le souligne le décret) que, le temps libre de nos chérubins doit être 'exploité' pour un développement optimal de l'enfant, de tous les enfants. Il ne s'agit absolument pas de trouver une solution palliative à l'absence des parents.

Malheureusement, les objectifs fixés au départ ne sont pas totalement atteints...

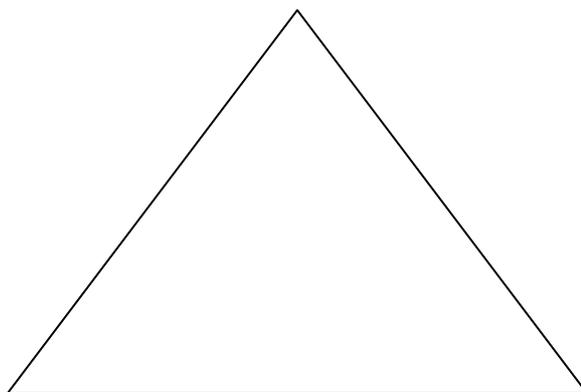
Et pour cause : ce décret n'est qu'une 'incitation à' ; du coup, force est de constater que trop de communes ne l'appliquent pas. De plus, certains cas de figure restent encore mis à l'écart et non-considérés : entre autres, le cas des enfants âgés de plus de douze ans et le cas des 'journées extrascolaires extraordinaires' ou, autrement dit, de formation pédagogique, etc.

V.S.

ANNEXES

Garderie	Ecole des devoirs		Accueil extrascolaire
<p>= SURVEILLANCE</p> <p>Espace-lieu palliatif à la présence des parents.</p>	<p><i>approche</i> « restrictive » :</p> <p>école des devoirs centrée sur les activités d'accompagnement des devoirs, de remédiation, de rattrapage.</p>	<p><i>approche</i> « globalisante » :</p> <p>développement de projets aux dimensions sociale éducative, culturelle et pédagogie en vue de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes.</p>	<p>= ACCUEIL ADAPTE</p> <p>Accueil de qualité qui assure bien-être et épanouissement à l'enfant hors du temps scolaire ou familial.</p> <p>Activités autonomes encadrées. Animations culturelles et sportives auxquelles peuvent participer les enfants en dehors du temps scolaire.</p>

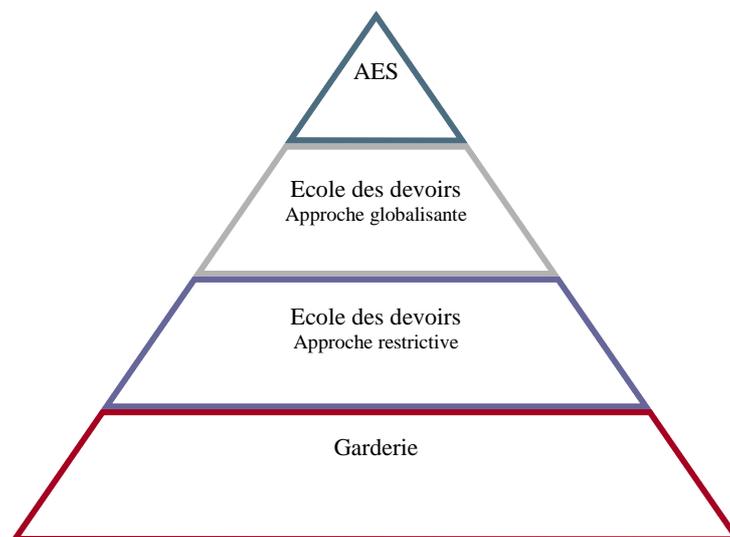
« Temps de l'enfant »



« Temps du/des parents »

« Temps de l'école »

L'enfant, ses besoins,
Le temps libre est exploité en vue de son développement personnel, etc.
ADAPTATION



Les enfants
Le temps libre est « à combler »
ADAPTATION

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU, P. ; « *Les héritiers* » ; Paris : Ed. de Minuit, 1964
- BOURDIEU, P. ; « *La Distinction* » ; Paris : Ed. de Minuit, 1979
- BRANTS, D., CROMBE, C., DE RAES, A., PEETERS, J., VANDENBROECK, M., VAN GILS, J., PATERNOTTRE, M.-P. ; « *Accueil extrascolaire, une nouvelle approche ! Guide pour un accueil centré sur l'enfant* » ; coproduction du Ministère de l'Emploi et du Travail, 1993
- DUBET, F. ; « *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* » ; Paris : Seuil ; 1994
- GENY, R. ; « *Le capital culturel peut-il expliquer les inégalités sociales devant l'école ?* » ; DEES 121 ; octobre 2000 ; <http://www.cndp.fr/revuedees/pdf/121/02603111.pdf>
- HUSTI, A. (dir.) ; *Changements dans le monde de l'éducation* ; Paris : Nathan ; 1996
- O.V., « *Quel accueil extrascolaire pour nos enfants ?* », étude FAPEO, 2006
- POURTOIS, J.-P., DESMET, H. ; « *L'éducation postmoderne* » ; 2^{ème} édition ; Paris : P.U.F. ; 1999
- TROGER, V. ; « *Bourdieu et l'école : la démocratisation désenchantée* » ; in *Sciences Humaines* n° Spécial n°1 ; http://www.scienceshumaines.com/-0abourdieu-et-l-ecole--la-democratisation-desenchantee-0a_fr_14187.html
- Accueil extrascolaire et loisirs : pour tous ?* (dossier 2 – enseignement). *Leligueur* n°21. 25 mai 2005
- Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.* 3 juillet 2003
- Guide des activités extrascolaires pour les enfants de 2.5 à 12 ans de l'entité montoise.
- Décret « accueil extrascolaire » : les arrêtés d'application proposent un cadre mais peu de moyens ;* AlterEduc ; 8 décembre 2003
- « *Les futures écoles de devoirs sans devoirs...* » ; AlterEduc ; 8 février 2003

<http://www.oejaj.cfwb.be>
<http://www.one.be>
<http://www.extrascolaire.be>

<http://cohesionsociale.wallonie.be>
<http://www.fapeo.be/>